

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 mars 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/03/22-0/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190322-lmc100000018724-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/03/2019

Réception Préfet : 26/03/2019

Publication RAAD : 26/03/2019

Procès-verbal, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département au sein de divers organismes.

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération n° 0/04 A du 7 septembre 2018 relative à la représentation du Département au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de rapporter les dispositions de la délibération n° 0/04 A du 7 septembre 2018, en ce qu'elles concernaient la désignation de Monsieur Yves JAUNAUX en tant que représentant du Département au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage,

Article 2 : de désigner Monsieur Bernard COZIC pour représenter le Département au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage, en lieu et place de Monsieur Yves JAUNAUX,

Article 3 : que la représentation du Département au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage s'établit ainsi de la façon suivante :

- Monsieur Bernard COZIC (titulaire)
- Madame Daisy LUCZAK (titulaire)
- Madame Laurence PICARD (titulaire)

- Monsieur Xavier VANDERBISE (titulaire)
- Monsieur Jean-François ONETO (suppléant)
- Madame Geneviève SERT (suppléante)
- Monsieur Sinclair VOURIOT (suppléant)
- Madame Marianne MARGATÉ (suppléante)

Article 4 : que élus désignés siègeront au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne